

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2016

---

STATUT DE PARIS ET AMÉNAGEMENT MÉTROPOLITAIN - (N° 4212)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL162

présenté par

M. Mennucci, rapporteur et M. Le Bouillonec, rapporteur

-----

### ARTICLE 37

À la première phrase de l'alinéa 17, substituer au mot :

« existant »,

les mots :

« en fonction ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.